



Lancement de l'AREC îdF

Compte-rendu de l'atelier « Les énergies renouvelables dans le mix énergétique territorial »

Introduction à l'atelier

Mobiliser et accompagner les acteurs Franciliens pour la transition énergétique et écologique, tel est le propos de l'AREC développé lors de son atelier « Energies renouvelables et de récupération – mix énergétique » ce 4 avril 2019. Son équipe pluridisciplinaire propose une vision transversale de leur développement au sein d'une approche intégrée, incluant les questions du changement climatique, ainsi que transversale de la planification, à l'aménagement, aux quartiers, aux bâtiments et aux initiatives citoyennes.

Economie de ressources, réduction des GES, changement climatique, pratiques opérationnelles, usages, sont autant de paramètres à connecter avec les différentes échelles géographiques physiques et démographiques. Les lieux de production de l'énergie peuvent se situer au plus près de la consommation, la ville et les bâtiments deviennent producteurs d'énergie, les acteurs peuvent être l'agriculteur, les habitants.

L'AREC a rappelé les objectifs ambitieux de la stratégie régionale, visant en 2050 de réduire de 40 % la consommation, de multiplier par 4 la quantité d'EnRR produite, une énergie décarbonée et décentralisée. Pour atteindre les enjeux de réduction de besoins, d'utilisation des énergies renouvelables et d'abord de récupération, les acteurs multiples doivent se rassembler autour du triptyque sobriété, efficacité énergétique et EnRR. L'AREC a souligné le potentiel des énergies de récupération pour l'alimentation de réseaux de chaleur et de froid de la chaleur fatale des procédés industriels, des eaux usées et grises, des data center, de l'incinération des déchets, et note en lien avec le confort d'été, la capacité de rafraîchissement direct des aquifères et des rivières. Les ressources sont multiples, dispersées, différentes dans les territoires, liées à leur identité et à leur potentiel de gisements.

De nouvelles initiatives émergent en ville et en milieu rural, la ville productive, l'écoquartier, l'économie circulaire, les synergies urbain rural promeuvent cette mutation et sont les lieux de production de connaissances.

Chaque territoire peut saisir les opportunités immédiates d'utiliser le potentiel d'EnRR, il lui est aussi possible d'identifier les projets ou opérations clefs de mutation et de développement, autant que de co-construire une vision partagée et d'initier la mise en œuvre d'une stratégie locale. L'AREC a appelé les participants à témoigner de leurs expériences et des travaux collaboratifs dans les territoires, des initiatives.

La mobilisation des parties prenantes, et les attentes des échanges entre acteurs ont été perceptibles dans la salle où se sont exprimés aussi bien de grandes entreprises, des représentants de l'État, que des acteurs coopératifs ou des collectivités, ainsi que des organismes qui peuvent faciliter le développement EnRR aux côtés de l'AREC.

Retour sur les échanges et sujets abordés par les participants

Les échanges ont été initiés à partir d'un quizz permettant de balayer un éventail de thématique sur ce sujet. Production, consommation, capacité du réseau, coûts, scénario et potentiels sont autant d'éléments qui entrent en compte dans la définition du mix énergétique francilien.

Au fil des sujets et des échanges, les participants ont mis en avant l'importance de la prise en compte de l'impact environnementale des activités associées à l'exploitation des ressources comme le bois (l'importation de la matière génère des émissions à considérer dans le bilan carbone). Certaines ressources énergétiques sont plus efficaces sur des petits rayons d'action et de petites installations.

Politique de la Région souligne l'importance de la sobriété énergétique, cette direction positive a été tranchée par nos élus et il faut désormais que les territoires œuvrent pour avancer dans ce sens.

La notion du coût des énergies a également été discutée. Il est difficile de calculer un coût moyen de production pour chaque source d'énergie puisque celui-ci dépend de l'investissement financier de chaque projet (des contraintes techniques différentes peuvent s'appliquer aux installations), des subventions, des importations des matières (combustibles, carburants,...). Le bois a été mentionné en exemple, avec un prix de vente concurrentiel à l'étranger.

On notera également le regret qui a été exprimé sur la place importante qu'occupe le mix électrique dans les discussions de mix énergétique au détriment des énergies de récupération (Unité de valorisation énergétique ou chaleur industrielle). En effet, il ne faut pas oublier que décarboner la chaleur permettrait un grand pas vers le mix énergétique.

Il reste de grande disparité dans le dimensionnement des projets entre les zones rurales et urbaines. Les territoires plus denses et bâtisseurs ont exprimés le souhait d'avoir des recommandations en termes de projets d'EnRR à soutenir. L'atelier a permis de confirmer pour ces acteurs, à la recherche d'outils pour les aider dans la définition de leur potentiel énergétique, qu'un cadastre solaire était en cours de conception. Ce projet de la Région couvrira toute l'Île-de-France et est défini à l'échelle du bâti.

Donc bien qu'il n'y ait pas un schéma standard chaque territoire peut apprendre à connaître et maîtriser son potentiel (il a été rappelé qu'un schéma pour le développement de la méthanisation en seine et marne était en cours).

Témoignage de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux

L'atelier a été enrichi par le témoignage de Caroline Jaroszek, chargée de mission au département aménagement et développement durable de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux en Seine-et-Marne. Cette intervention visait à présenter le mix énergétique du Pays de Meaux et la manière dont la communauté d'agglomération accompagne les projets de développement durable sur le territoire. Les préoccupations de la collectivité autour des ressources du mix énergétique du territoire ont commencé à se formaliser à travers les schémas d'aménagement tel que le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) ou le PCAET (Plan climat-air-énergie territorial). La rédaction de ces documents a été l'occasion de débats avec les élus qui ont pu s'approprier le sujet en travaillant sur l'équilibre entre les contraintes techniques, historiques ou encore touristiques de leur territoire et son potentiel énergétique.

Dans cette présentation, Caroline Jaroszek a commencé par présenter le Pays de Meaux comme un territoire historique de la géothermie, rappelant la position de précurseur de l'Île-de-France dans le développement de la géothermie profonde. Cette énergie alimente en partie le réseau de chaleur urbain et son développement constitue l'une des premières missions d'accompagnement de l'agglomération. Le syndicat mixte pour la géothermie à Meaux en est l'autorité délégante. Labellisé « Eco-réseau » par Amorce et l'ADEME en 2018, le réseau exploite 11 puits sur le territoire, fournissant l'équivalent de 18 000 logements. Les principaux raccordements concernent des bailleurs pour l'habitat, un hôpital et une prison. Ce réseau de 32 km s'étend sur plusieurs quartiers, le quartier nord-hôpital et les quartiers Beauval et Dunant (Programme de rénovation urbaine). Bien que le réseau ne soit pas classé, le raccordement est rendu obligatoire dans le cadre de convention d'aménagement public sur les quartiers en rénovation urbaine. Ainsi, cet ensemble géothermique de chauffage urbain compte une moyenne de 500 logements raccordés par an. Cette ressource géothermique permet de proposer des prix de fourniture énergétique concurrentiels et pérennes (entre 55 et 70 €/MWh). Ces installations ont une longue durée de vie, la délégation de service public du réseau a été signée 1998 et un 11^e avenant est convenu jusqu'en 2024.

Non loin d'une ancienne sucrerie l'agglomération a commencé à développer son mix énergétique en ajoutant à sa production locale une unité de méthanisation. Cette installation à l'initiative d'un collectif

d'agriculteurs crée une valorisation énergétique avec en intrant des CIVE (cultures intermédiaires à vocation énergétique) et permet l'utilisation du digestat directement dans les champs à proximité pour éviter les émissions associées aux transports. Les odeurs de l'ancienne sucrerie ayant marqué les esprits, des visites de site avec les habitants ont permis d'aider au travail d'acceptation du projet par rapport aux désagréments olfactifs. L'installation en fonctionnement fait l'objet d'un suivi continu avec une présentation des futurs déploiements, prévue en commission de développement durable par les agriculteurs. Cette présentation permettra entre autre de répondre aux questions des habitants et de continuer à progresser en termes d'acceptabilité vis-à-vis des projets d'énergie renouvelable sur le territoire.

Un parc solaire en cours de construction vient compléter le mix énergétique du Pays de Meaux. Les premiers panneaux ont été posés le jeudi 28 mars venant récompenser un projet de 10 ans. Ce champ solaire a pu émerger, après beaucoup d'aléas. Il s'implante sur un terrain en déshérence, dont la ville de Meaux est propriétaire. Il permet de valoriser ce terrain très dégradé, compte tenu de son passé industriel. La centrale a une capacité totale de 17 MWc. Le projet prévoit 15 hectares de panneaux photovoltaïques équivalents à une consommation de 10 000 habitants, l'installation de ruches et l'éco-pâturage. L'agglomération a accompagné le projet dans la réponse à l'appel d'offre de la CRE, notamment, en fournissant l'historique de cette ancienne gravière, en soutenant les mesures compensatoires associés à l'habitat des crapauds calamites ou encore le recours au financement participatif. Ce témoignage a permis de souligner également la difficulté des projets franciliens, qui malgré une note environnementale maximale, peuvent peiner à être compétitifs face à la concurrence des régions plus ensoleillées aux appels d'offre de la CRE.

Enfin, le projet de reconstruction d'un barrage pour 2023 démontre la volonté de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux de continuer à alimenter la variété de son mix énergétique. Cette rénovation, portée par Voies navigables de France et Quadran, permettra d'installer une microcentrale hydraulique composée de 4 turbines de 2,2 MW équivalent à la consommation de 8 800 habitants par an hors chauffage.

Conclusion

L'atelier a permis de souligner les initiatives des territoires qui pour certains pourraient être qualifiés de véritable vitrine de la mixité énergétique en Île-de-France. L'atelier a rappelé l'importance d'objectiver l'opportunité et l'intérêt des énergies les unes par rapport aux autres. Ainsi, le croisement des potentiels et des usages peut permettre de couvrir une partie significative des besoins d'un territoire, à l'échelle de quartiers ou de bâtiments, d'autant plus si on prend en considération la sobriété et l'efficacité énergétique qui doivent être à la base des initiatives engagées.

L'atelier a également souligné l'importance de partir des ressources des territoires pour faire participer des acteurs locaux à la transition énergétique, et pour que les collectivités puissent porter ces projets d'EnRR avec les citoyens. La présence des associations et collectifs de citoyens à cet atelier rappelle que ces entités ont un rôle à jouer et trouvent leur place aujourd'hui dans l'accompagnement de ce type d'initiative avec des ressources adaptés.

Des aides et appels à projet sont disponibles sur le site de la Région

Projets énergies électriques renouvelables :

<https://www.iledefrance.fr/aides-services/projets-energies-electriques-renouvelables>

Projets d'énergie renouvelable participatifs et citoyens :

<https://www.iledefrance.fr/aides-services/projets-d-energie-renouvelable-participatifs-citoyens>

*EnRR : énergies renouvelables et de récupération

